

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2026/02/11

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

Date d'affichage
27 janvier 2026

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AT

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose :

Le comptable précise qu'il n'a pu recouvrer l'intégralité des titres de recettes émis pour le recouvrement de prestations de services (voir tableau ci-dessous)

Ces titres n'ont pas été totalement encaissés parce que les redevables concernés ne sont pas solvables ou le montant est trop minime pour engager des poursuites.

Exercice	Titre n°	Nom du redevable	Objet	Montant	Motif de la présentation
2023	258 264 263 259 260 261 262	KOUROUMA Mabinty	Prestations Cantine et Centre de loisirs	76.27€	Poursuite sans effet
2024	566	BOUtringain Stacy	Prestations Cantine	3.80€	Montant inférieur au seuil de poursuite
2023	476	DELIGNIES Emilie	Produits Gestion courante	14.00 €	Poursuite sans effet
2024	314	ABDOUN Lamia	Prestations Crèche	19.00€	Montant inférieur au seuil de poursuite

Je vous propose de prononcer l'admission en non-valeur de ces produits non recouverts d'un montant total de 113.07€ du au titre de l'exercice 2023 et 2024 correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7209700032 dressée par le comptable public.

Les crédits sont prévus au chapitre 654 du budget 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain GAYET.



[Handwritten signature in blue ink]